Petites annonces classées

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **26 (1946)**

Heft 1

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

FRANCE-SUISSE

CHANGE

A partir du 27 décembre 1945, le taux de parité entre le franc français et le franc suisse a été fixé comme suit (« Journal officiel » du 26 décembre 1945, p. 8585).

1 franc suisse vaut :

Billets		Devises	
Achat	Vente	Achat	Vente
27.50 fr. fr.	27.68 fr. fr.	27.59 fr. fr.	27.68 fr. fr.

100 francs français valent :

Billets		Devises	
Achat	Vente	Achat	Vente
—	—	3.50 fr. s.	3.75 fr. s.

RAVITAILLEMENT

Depuis le 1er décembre 1945 les provisions de voyage admises du côté suisse à l'exportation de Suisse en France, sans autorisation spéciale, ont été portées aux limites que voici :

a) **Trafic à longue distance :** 2 kg. de denrées alimentaires par personne, au choix du voyageur. Le poids de chaque catégorie de marchandises ne doit pas dépasser 500 g.

2 bouteilles de vin, cidre ou eau minérale.

200 g. de tabac (personnées âgées de plus de 16 ans).

b) **Trafic frontalier :** 500 g. de denrées alimentaires, 1 bouteille de vin, cidre ou eau minérale, 20 cigarettes (personnes de plus de 16 ans seulement).

Cette tolérance n'affecte en rien le régime français d'importation ni les droits de douane prélevés à l'entrée en France.

IMPORTATIONS

Toute demande de licence d'importation ou d'exportation devra être désormais accompagnée d'une carte postale timbrée d'un modèle réglementaire, que l'on peut se procurer dans le commerce aux mêmes conditions que les demandes de licences. Cette carte postale, qui porte le numéro d'enregistrement de la demande, sera retournée au requérant par le service des licences, afin de l'aviser que sa demande a été bien reçue.

RELATIONS FERROVIAIRES

Parmi les décisions prises à la Conférence internationale des horaires de Lugano figure notamment le rétablissement des trains directs sur toutes les lignes effectuant la liaison entre Paris et la Suisse. Ces modifications prendront effet à partir du 6 mai 1946.

MARCHÉS DE COMPENSATION

Nous signalons à nos lecteurs que les marchés de compensation privée ne sont toujours pas admis dans le régime des relations d'affaires entre la France et la Suisse.

BILLETS CIRCULAIRES

L'agence officielle de l'Office suisse du tourisme à Paris a repris la délivrance des billets circulaires et d'abonnements sur parcours ferroviaire suisse.

SIMPLON-ORIENT-EXPRESS

Depuis le 8 janvier 1946 le Simplon-Orient-Express est rétabli entre Paris et Venise, avec voitures directes Paris-Rome. Il circule dans le sens France-Suisse les mardi, jeudi et dimanche, départ Paris-Lyon 22 h. 20, arrivée Lausanne 8 h. 47, et dans le sens Suisse-France les lundi, mercredi et vendredi, départ Lausanne 20 h. 45, arrivée Paris-Lyon 6 h. 45.

ARLBERG-EXPRESS

Depuis le 7 janvier 1946, les heures de départ et d'arrivée de l'Arlberg-Express ont été modifiées comme suit :

	Paris	Bâle	Zurich	Innsbruck
→	d 19.30	a 6.25	a 9.32	a 16.10
←	a 6.55	d 19.45	d 16.26	d 10.30

ÉLECTRICITÉ

La Suisse a porté de 800.000 à 1 million de kWh ses exportations quotidiennes d'électricité en France. En contrepartie les livraisons françaises de charbon ont été augmentées.

TRANSPORTS

L'augmentation des tarifs de **chemins de fer,** qui a pris effet depuis le 5 janvier 1946, est respectivement de 40 p. 100 pour les tarifs voyageurs première et deuxième classe et de 50 p. 100 pour les tarifs marchandises. Toutefois, le prix des expéditions par wagons complets de denrées, notamment de vin, est resté inchangé.

A partir du 5 janvier 1946 le prix du voyage **par avion** entre Paris et Zurich a été porté à 3.250 fr. fr., entre Paris et Genève 2.700 fr. fr.

Petites Annonces classées

N. B. — Sauf indications contraires, les réponses aux petites annonces doivent être adressées, sous enveloppes affranchies à 2 fr. fr. pour la France et à 4 fr. fr. pour la Suisse, à la Chambre de commerce suisse en France, 16 avenue de l'Opéra, Paris, qui les fera parvenir aux intéressés. Ne pas oublier de rappeler les numéros qui suivent chaque annonce.

DEMANDE DE REPRÉSENTATION

Représentant bien introduit dans la nouveauté, recherche bonneterie, articles tricotés et confectionnés, région Ouest (5).

Représentant matériel électr. industr. recherche représentation maison suisse désirant exploiter en France spécialité électr. (4).

Représentant de fabriques en métallurgie, ayant sérieuses références, bien introduit dans la clientèle quincailliers, fournisseurs industriels, mds. de fers, visitant les départements compris dans la Normandie, Bretagne, Sud-Loire, région parisienne, désire s'adjoindre quelques bonnes cartes outillages machines-outils, articles ménage en quincaillerie (2).

OFFRES DE REPRÉSENTATION

Commettants français cherchant un représentant en Suisse : racines de saponaire entières et moulues ; sandales et mules en cuir (1).

DEMANDE D'EMPLOI

Directeur de maison vins et spiritueux, 39 ans, suisse, depuis vingt ans en France, couramment anglais et allemand, prendrait poste similaire ou s'associerait affaire exportation-importation, préférence Bordeaux (7).

OFFRES D'EMPLOI

Recherchons chef décolleteur sur tours Tornos et Petermann pour direction d'un atelier de décolletage. Place stable et situation d'avenir. Très pressé (6).